



**RÈGLEMENT NUMÉRO 01-2015 DÉLÉGATION DE POUVOIR  
D'AUTORISER DES DÉPENSES**

**AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR**

**PRENEZ AVIS QUE :**

*Le Règlement numéro 01-2015 Délégation de pouvoir d'autoriser des dépenses a franchi les étapes suivantes :*

Avis de motion :	13 janvier 2015
Adoption du règlement :	3 février 2015
Avis public d'adoption du règlement :	5 février 2015

Ce règlement entre en vigueur le jour de la présente publication et toute personne intéressée peut en obtenir une copie en s'adressant au bureau municipal, au 165, rang Michaudville, à Saint-Barnabé-Sud.

Donné à Saint-Barnabé-Sud, ce 5 février 2015.

**SYLVIE GOSSELIN**  
Directrice générale et secrétaire-trésorière

**CERTIFICAT DE PUBLICATION**

Je, soussignée, Sylvie Gosselin, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-dessus conformément à la loi, par affichage, le 5 février 2015.

En foi de quoi, je délivre ce certificat ce 5 février 2015.

**SYLVIE GOSSELIN**  
Directrice générale et secrétaire-trésorière

- Affichage
- Bureau municipal : 165 rang Michaudville, Saint-Barnabé-Sud
  - Salle municipale : 461 rang Saint-Amable, Saint-Barnabé-Sud
  - Journal municipal
  - Site internet